

EPSSA

Enseignement des Premiers Secours et du Sauvetage Aquatique



Centre de formation agréé

06 51 79 53 84

www.epssa.fr

SURVEILLANT DE BAIGNADE

SB Accueil Collectif de Mineurs

DOSSIER D'INSCRIPTION

Sessions Drôme (26) · Ardèche (07) · Isère (38)

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Organisme	EPSSA — Enseignement des Premiers Secours et du Sauvetage Aquatique
Responsable et coordinateur de formation	M. Mikaël BERNE — 06 51 79 53 84
E-mail	epssaformation@gmail.com
Site internet	www.epssa.fr
Calendrier des sessions	Calendrier des formations EPSSA
Programme détaillé du SB	Voir le programme officiel

Âge : 17 ans révolus à l'inscription (autorisation parentale obligatoire, candidat encore mineur). Le brevet n'est délivré qu'aux candidats majeurs (18 ans révolus).

Prérequis aquatique	Attestation de 100 m nage libre délivrée par un Maître-Nageur Sauveteur (MNS).
Prérequis secourisme	PSC (Premiers Secours Citoyen) ou équivalent de moins de 3 ans — obligatoire.
Certificat médical	Non contre-indication à la pratique de la natation et du sauvetage, à fournir à l'entrée en formation.
Cadre réglementaire	Arrêté du 25 avril 2012 modifié par l'arrêté du 24 mars 2026 — article R.227-13 du Code de l'action sociale et des familles.

#	MODULE	OBJECTIFS / CONTENU
C1	Environnement aquatique & sauvetage	Améliorer ses performances en natation et en apnée, remorquer une victime, maîtriser le matériel de sauvetage (bouée tube).
C2	Réglementation des baignades en ACM	Organisation administrative de la baignade, diplômes et prérogatives, sécurité des baignades en piscine et en milieu naturel.
C3	Intervention en cas d'accident	Prise en charge d'une victime de noyade ou d'une exposition prolongée à la chaleur.
C4	Prévention des accidents de baignade	Dangers du milieu naturel, mesures de prévention, organisation d'une baignade en ACM.
C5	Formation citoyenne	Sensibilisation à l'hygiène, au respect de la faune et de la flore aquatique, prévention du harcèlement.

Épreuves de validation (5 épreuves)

Épreuve 1 — Lancer d'un ballon de sauvetage à 10,50 m minimum — 3 essais maximum, sans limite de temps.

Épreuve 2 — Sauvetage 50 m sans lunettes : 25 m nage libre puis plongeon en canard, récupération d'un mannequin (1,80 à 3,80 m de profondeur) et remorquage sur 25 m. Élimination si immersion du visage > 5 secondes.

Épreuve 3 — 200 m nage libre avec franchissement de 8 obstacles espacés de 2 m, sans limite de temps.

Épreuve 4 — Mise en situation : premiers gestes d'urgence aux noyés et alerte des secours.

Épreuve 5 — QCM de 20 questions en 30 minutes maximum (organisation des secours, baignades en ACM, prévention des noyades, soins d'urgence — 5 questions chacune).

i

Le brevet SB ACM est délivré par la FNMNS après validation des 5 épreuves, et valable jusqu'au 31 décembre de la 5^e année suivant sa délivrance. Renouvellement : formation continue de 7h minimum + 3 épreuves (identiques aux épreuves 1, 2 et 4).

→ Dates précises : [Calendrier des formations EPSSA](#)

4

TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

FORMULE	TARIF	DÉTAILS
Formation SB — Initiale (35h)	350 €	Formation complète, dossier et suivi pédagogique inclus
Recyclage SB (7h minimum)	150 €	Session de remise à niveau

i

Dossiers traités par ordre d'arrivée et de paiement. Inscription définitive uniquement après réception du dossier complet **et** du règlement.

Mode de règlement

Virement bancaire	Lien du RIB — mentionner NOM · Prénom · Session choisie
Chèque	À l'ordre de EPSSA
Prise en charge OPCO / employeur	Devis et convention disponibles sur demande. Facture et attestation de présence en fin de formation.

Le dossier ne sera traité qu'après réception de l'ensemble des documents ci-dessous.

- ☐ Photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- ☐ Certificat médical type SB (modèle ci-après), daté de moins de 3 mois, tamponné et signé par le médecin
- ☐ Attestation de 100 m nage libre délivrée par un Maître-Nageur Sauveteur (MNS)
- ☐ Photocopie du PSC (ou équivalent) de moins de 3 ans — obligatoire
- ☐ Fiche de renseignements administratifs complétée (page suivante), datée et signée
- ☐ Une photo d'identité récente (nom et prénom inscrits au verso)
- ☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- ☐ Autorisation parentale complétée — candidats mineurs uniquement
- ☐ Règlement de la formation (virement, chèque, ou justificatif de prise en charge)

À remplir uniquement si vous n'avez pas fait l'inscription en ligne sur le site : [Inscription en ligne](#)

État civil**Nom :**

Prénom :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

☐ Sexe : F☐ Sexe : M**Coordonnées****Adresse complète :**

Code postal :

Ville :

E-mail :

Téléphone :

Secourisme (si déjà titulaire)☐ Je suis titulaire du PSC ou équivalent (obligatoire, moins de 3 ans)**Organisme de délivrance :**

Date d'obtention :

Choix de la session & type d'inscription :☐ Session de St-Paul-Trois-Châteaux☐ Session de St-Vallier☐ Session de Tain-l'Hermitage☐ Session de Valence☐ Session de Annonay☐ Session de Aubenas☐ Formation initiale (35h)☐ Recyclage SB

Autre lieu (si non listé ci-dessus) : _____

☐ Virement bancaire effectué le : ____ / ____ / ____

Fait à :

Le :

Signature du stagiaire

7

AUTORISATION PARENTALE

i

À compléter uniquement si le candidat est mineur (moins de 18 ans).

Je soussigné(e),

Nom et prénom du représentant légal

: _____

☐ Agissant en qualité de : père

☐ mère

☐ tuteur légal

Autorise (nom et prénom du candidat) :

à s'inscrire et à participer à une session de formation SB organisée par le Centre de Formation EPSSA.

Session se déroulant à :

Fait à :

Le :

Signature obligatoire du représentant légal

SURVEILLANT DE BAINNADE

SB

CERTIFICAT MÉDICAL

Modèle officiel

À faire remplir par un médecin — datant de moins de 3 mois avant le début de la formation

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

Nom :

Prénom :

et avoir constaté que cette personne ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage aquatique, ni à la surveillance des baignades organisées en milieu naturel ou aménagé.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier :

☐

Une aptitude normale à l'effort.

☐

Une faculté d'élocution normale.

☐

Une acuité auditive et visuelle compatibles avec la surveillance des baignades.

Fait à :

Le :

Signature et cachet obligatoires du médecin

CONTACT & ENVOI DU DOSSIER

M. Mikaël BERNE — Responsable de formation

06 51 79 53 84

epssaformation@gmail.com

www.epssa.fr

 [Calendrier des formations](#)

 [Nous contacter](#)

NOS FORMATIONS

» [Formation BNSSA](#)

» [Formation PSE1](#)

» [Calendrier 2026](#)

Drôme · Ardèche · Isère

ANNEXE — DROIT DE RÉTRACTATION

Dossier d'inscription SB (Surveillant de Baignade)

Document à lire, dater et signer — à retourner avec le reste du dossier

1 DROIT DE RÉTRACTATION — 14 JOURS

Conformément à l'article **L.221-18 du Code de la consommation**, tout stagiaire agissant en qualité de **consommateur** (inscription individuelle, hors prise en charge par un employeur, un OPCO ou une collectivité) dispose d'un délai de **14 jours calendaires** à compter de la signature du présent dossier pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalité.

Pour exercer ce droit, le stagiaire notifie sa décision par écrit à EPSSA, par e-mail à **epssaformation@gmail.com**, avant l'expiration de ce délai. Toute somme déjà versée est intégralement remboursée dans un délai de 14 jours suivant la réception de la notification.

Qui est concerné ? Cette clause s'applique aux inscriptions réglées directement par le stagiaire lui-même. Elle ne s'applique pas lorsque la formation est financée ou prise en charge par un employeur, un OPCO ou une collectivité (cas régi par la convention de formation professionnelle).

2 DÉBUT DE FORMATION AVANT L'EXPIRATION DU DÉLAI

Si la formation débute avant l'expiration du délai de 14 jours ci-dessus, le stagiaire reconnaît en être informé et, s'il souhaite en bénéficier avant ce délai, en fait la demande expresse ci-dessous. Il renonce alors à son droit de rétractation une fois la formation intégralement exécutée, conformément à l'article **L.221-28 13°** du Code de la consommation. Ce renoncement ne produit effet que si la formation est effectivement et intégralement réalisée ; en cas d'annulation ou d'interruption, les dispositions de la convention/du dossier relatives au remboursement s'appliquent.

Je demande expressément à bénéficier de la formation avant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, et je reconnais perdre mon droit de rétractation une fois la formation intégralement exécutée.

Fait à :

Signature du stagiaire :

Le : ____ / ____ / ____

Cette annexe fait partie intégrante du dossier d'inscription SB (Surveillant de Baignade). Merci de la retourner signée avec l'ensemble des pièces demandées, à epssaformation@gmail.com.